

PROJET PEDAGOGIQUE

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Année: 2022/2023

3-13 ans

Un projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants.



www.ifac.asso.fr

1. Le contexte	3
1.1. Présentation des ACM 1.1.1. Les coordonnées : 1.1.2. Les horaires : 1.1.3. Périodes d'ouverture : 1.1.4. Lieux : 1.1.5. Composition de l'équipe : 1.2. Le contexte local 1.2.1. Le public accueilli : 1.2.2. Les ressources locales : 1.2.3. Les ressources matérielles : 1.2.4. Le diagnostic	3 3 3 3 4 4 4 4 4 5
2. Les objectifs	7
2.1. Le projet éducatif de l'Ifac Plus de 30 ans de rigueur et d'efficacité au service de la vie locale 2.2. Les objectifs pédagogiques, l'action et les outils 2.2.1. Objectif pédagogique: FAVORISER LA SOCIALISATION 2.2.2. Objectif pédagogique: FAVORISER L'EPANOUISSEMENT 2.2.3. Objectif pédagogique : FAVORISER L'AUTONOMIE 2.2.4. Objectif pédagogique : ACCUEILLIR ET ENCOURAGER LES EMOTIONS DE L'ENFANT	7 7 8 8 8 9 9
3. Les modalités	10
 3.1. Les modalités d'inscription 3.1.1. L'accueil de loisirs 3.1.2 Le portail famille 3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap 3.2.1. L'accueil 3.2.2. Sensibilisation de l'équipe. 3.2.3. Les informations médicales 3.2.4. Les conditions d'accueil 3.3. Modalités d'expression des parents 3.4. Modalités d'expression des enfants 3.5. Modalités d'évaluation de l'accueil 	10 10 11 11 12 12 12 12 13 14
3.1.1. L'accueil de loisirs 3.1.2 Le portail famille 3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap 3.2.1. L'accueil 3.2.2. Sensibilisation de l'équipe. 3.2.3. Les informations médicales 3.2.4. Les conditions d'accueil 3.3. Modalités d'expression des parents 3.4. Modalités d'expression des enfants	10 11 11 12 12 12 12 12 13
3.1.1. L'accueil de loisirs 3.1.2 Le portail famille 3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap 3.2.1. L'accueil 3.2.2. Sensibilisation de l'équipe. 3.2.3. Les informations médicales 3.2.4. Les conditions d'accueil 3.3. Modalités d'expression des parents 3.4. Modalités d'expression des enfants 3.5. Modalités d'évaluation de l'accueil	10 11 11 12 12 12 12 13 14
3.1.1 L'accueil de loisirs 3.1.2 Le portail famille 3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap 3.2.1. L'accueil 3.2.2 Sensibilisation de l'équipe. 3.2.3. Les informations médicales 3.2.4. Les conditions d'accueil 3.3. Modalités d'expression des parents 3.4. Modalités d'expression des enfants 3.5. Modalités d'évaluation de l'accueil 4. Le projet de fonctionnement 4.1. Les tableaux d'organisation de la journée type 4.1.1. L'ACM Vacances:	10 11 11 12 12 12 12 13 14 17

1. Le contexte

Notre démarche éducative s'appuiera sur les orientations éducatives de la commune de Saint-Victoret afin attentes d'activités répondent aux exprimées. que propositions au mieux Nous nous attacherons à créer le lien indispensable à la conduite de nos actions éducatives et pédagogiques la politique enfance. ieunesse commune. Les projets pédagogiques que nous vous proposerons découleront de ces priorités. Ils présenteront des évaluables et prévoiront des outils d'évaluation. tant quantitatifs qualitatifs. Les actions mises en place seront pragmatiques et définies de façon concrète et précise et viseront à mettre en valeur l'identité éducative du territoire. Nous nous efforcerons, en outre, d'organiser et d'assurer la continuité éducative entre les différentes structures éducatifs. et les différents temps L'accueil de loisirs est implanté sur un territoire qui propose plusieurs attraits ainsi qu'un tissu associatif qui pourront être exploités par les équipes tant sous la forme d'une visite que via un jeu organisé de découverte. Ancrer notre action sur la mise en valeur du patrimoine, c'est valoriser les richesses locales et permettre aux enfants de mieux les comprendre, les respecter et les préserver.

Le projet pédagogique est le produit de la réflexion du directeur de l'accueil collectif de mineurs et de son équipe d'animation. Ce projet s'inspire d'abord du projet éducatif de la collectivité et de celui de l'IFAC. Il prend en compte les dimensions locales, environnementales, patrimoniales ou sociologiques. Il décline des objectifs opérationnels clairs. Il fixe les critères et les indicateurs d'évaluation. Il intègre dans ses moyens les principes de notre démarche qualité. Il fixe le rôle et les missions de chacun, notamment le rôle formateur du directeur. Il détermine enfin les règles de sécurité, de vie de l'accueil.

1.1. Présentation des ACM

1.1.1. Les coordonnées :

Les permanences administratives sur le centre de loisirs Bernadette et Georges ROUX, boulevard Paul LIOTARD 13730 SAINT VICTORET

:

Madyne PORZIO, Responsable de site par téléphone au 07.60.59.87.49 ou par mail madyne.porzio@dsl.ifac.asso.fr

Wahib SALVADOR, Directeur d'équipement par téléphone au 068711 62 91 ou par mail contact.saintvictoret@utse.ifac.asso.fr

Adjointe aux Affaires scolaires et à l'EnfanceMartine Meuterlos Directeur général des Services : GLATIER Marie-Laure

1.1.2. Les horaires:

L'enfant est accueilli entre 8h00 et 9h00 et repart du centre entre 17h00 et 18h00

1.1.3. Périodes d'ouverture :

Tous les mercredis hors vacances scolaires Toutes les périodes de vacances scolaires.

1.1.4. Lieux:

Les enfants de 3 à 13 ans sont accueillis dans les même locaux, sur le centre de loiirs

1.1.5. Composition de l'équipe :

L'équipe sera composée de manière permanente de :

- 1 responsable de site DEJPES
- 1 directeur d'équipement BPJEPS en cours
- 1 directeur adjoint d'équipement BPJEPS

Les nombres des animateurs varient en fonction des effectifs 50% sont diplômés du BAFA, CAP petite enfance ou équivalence 30% sont stagiaires 20% sont non diplômés

L'entretien des locaux est effectué par une société en sous-traitance, tout comme la livraison des repas en liaison froide

1.2. Le contexte local

1.2.1. Le public accueilli :

Le centre possède un agrément Jeunesse et sport qui lui permet d'accueillir 130 enfants.

- 60 places pour les 3/5 ans 70 places pour les 6/13 ans,
- habitants la commune de Saint Victoret ou fréquentant les écoles de la commune
- habitants les communes extérieures en fonction des places disponibles

Les enfants se répartissent en quatre groupes distincts pour l'accueil durant les vacances scolaires :

- les 3- 4 ans
- les 5-6 ans
- 6-8 ans
- : 9-11ans

1.2.2. Les ressources locales :

Situé dans un environnement urbain, mais entre les collines et l'étang de Berre, Saint-Victoret avec son village provençal possède un environnement et un patrimoine historique qui permet de nombreuses visites et rencontres.

√ Des équipements sportifs variés: complexe sportif, stade de football, club de tennis, boulodrome, parcs remarquables et un cadre à proximité qui permettent notamment la pratique du VTT, de l'équitation, des parcours «arbre aventure», de la voile, les ressources du territoire offrent un cadre exceptionnel pour les enfants. De nombreuses activités sportives sont également proposées par le milieu associatif: Tennis Club Saint-Victoret, Football Club, Gym Club, Impact Karaté Club, la Boule Diplomate...

√Une offre culturelle et artistique importante autour de la bibliothèque municipale, de l'espace «le Ménestrel» dédié à l'art, l'Académie de musique, l'espace Huguette Léotard, les musées et mémorial, ... De nombreuses activités culturelles sont également proposées par les associations: peinture par l'Arc en Ciel Provençal, les amis du vieux Saint-Victoret, écoles de danse, «Scrapez vous la vie» autour de la photo et des loisirs créatifs...

√Un tissu associatif dense qui conduit à un volume impressionnant d'activités artistiques, culturelles et sportives qui favorise le lien intergénérationnel et qui organise de nombreux évènements. Ces associations bénéficient d'un espace dédié, l'espace Mistral, leur permettant d'organiser leurs rencontres et instances et de rayonner plus largement.

1.2.3. Les ressources matérielles :

Centre de loisirs Bernadette et Georges ROUX

- Une entrée indépendante
- Les salles d'activité de différentes surfaces à repartir en fonction des groupes d'âge et de la fréquentation

- Les salles de sommeil pour les plus jeunes
- Les blocs sanitaires adaptés à l'âge
- Une salle pouvant faire office de salle animateurs
- Des bureaux
- Unesalle infirmerie
- Des espaces de rangement en nombre
- Une salle polyvalente
- Une salle de restauration
- Une cuisine dont la gestion est confiée au prestataire de restauration collective

1.2.4. Le diagnostic

Saint-Victoret est une commune française de 6630 habitants, située dans le département des Bouches-du-Rhône, près de Marignane, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses habitants sont appelés les Saint-Victoriens. Elle est limitrophe de Marignane, Vitrolles, Les Pennes-Mirabeau et Château-neuf les martiques.

Saint-Victoret est une commune urbaine. Elle appartient à l'unité urbaine de Marseille-Aix-en-Provence, une agglomération inter-départementale regroupant 50 communes et 1 596 326 habitants en 2017, dont elle est une commune de la banlieue. L'agglomération de Marseille-Aix-en-Provence est la troisième plus importante de la France en termes de population, derrière celles de Paris et Lyon.

Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Marseille - Aix-en-Provence, dont elle est une commune de la couronne

L'histoire de cette commune est directement liée à celle de Marseille, dont elle est issue.

Saint-Victoret signifie le petit Saint-Victor. En effet, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille fondée par Jean Cassien, *moine bénédictin d'origine roumaine*, au début du V^e siècle, est à l'origine de la ville.

L'essor de l'ordre de Saint-Victor à Marseille fut considérable au Xe siècle. Vers 965, quelques moines de cette abbaye sont envoyés à Marignane au bord de la Cadière où ils installent une petite communauté sur des terres marécageuses, ce sera un prieuré rural baptisé Saint-Victoret. Plus tard, un cellier, une maison claustrale et une église seront bâtis.

La vie s'organise alors autour de ce prieuré rural, sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Saint Victoret est une commune développant son coté touristique proche des grandes villes mais offrant la dimension d'un village où il fait bon vivre. Commune centrale entourée par des villes ayant un fort pouvoir économique, les Saints-Victorien travaillent peu sur la commune elle-même.

Comme tous les territoires, celui de Saint Victoret présentent des spécificités.

Même si les problèmes sociaux sont souvent bien communs à tous les territoires, les réponses diffèrent d'une ville à l'autre. Les problèmes qui nous concernent sont liés à l'accueil des mineurs de 3 à 13 ans sur le temps périscolaire et extra-scolaire.

Les 0-14 représentent près de 18% de la population total et sera notre public cible.

En effet le centre de loisirs appartenant à la ville de Saint Victoret et géré par l'IFAC se doit d'être au service de son public face à ce problème de garde qui est un réel problème social.

Le public accueillis réside principalement dans la commune de Saint Victoret mais aussi Marignane et Châteauneuf les Martiques.

La catégorie socio-professionnelle la plus représenté sont les employés. Les habitants de Saint Victoret ont un revenu moyen inférieur à la moyenne nationale et la proportion de famille divorcés ou monoparentale est supérieur. Nous sommes face à une population hétéroclite se définissant par une mixité sociale et culturelle qui offre à la commune une diversité et une richesse dans son développement

Grâce à l'étude de la population nous avons pu relever deux problématiques sur lesquels l'équipe pédagogique va pouvoir travailler :

- Un fort besoin de garde
- Diversité culturelle importante
- population vieillissante propice au projet intergénérationnel

Dans ce cadre, le projet pédagogique du centre de loisirs de Saint-Victoret doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation et à la socialisation.

L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers de chacun : âge et développement physique, affectif et relationnel.

Le développement de la créativité et de l'imaginaire,

L'approche du milieu sportif et culturel,

Le Projet doit favoriser la mixité sociale, afin de permettre à chacun de mieux appréhender son environnement, la mixité sexuelle dans les activités et dans l'équipe d'animation afin de ne pas se cloisonner et ouvrir le débat sur les violences entre enfants et le respect.

2. Les objectifs

2.1. Le projet éducatif de l'Ifac

Association de la loi 1901 à but non lucratif

But de l'association

« L'Institut de Formation d'Animation et de Conseil est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. L'Ifac, espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale, a vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

Fidèle à l'esprit du service public, l'Ifac appuie sur son expérience de l'animation, de l'insertion et de l'action sociale ainsi que sur sa connaissance des collectivités, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

Son but est d'aider les professionnels et les élus à définir des objectifs cohérents et de les traduire en projets et actes concrets dans une dynamique qui vise à prendre en compte la demande et satisfaire les besoins des habitants en favorisant l'esprit d'initiative tout en respectant les légitimités et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics. »

Valeur éducative

« Apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines »

L'IFAC en quelques chiffres

Plus de 30 ans de rigueur et d'efficacité au service de la vie locale

- Plus de 20 délégations territoriales pour une action de proximité
- Plus de 500 communes et associations adhérentes
- 2 500 permanents et jusqu'à 5 000 salariés en période de vacances
- 17 000 stagiaires
- 1,2 millions d'heures de formation dispensées
- 250 structures d'animation (200 accueils de loisirs)
- 800 000 journées enfants
- 7 000 personnes accompagnées

Le projet pédagogique qui suit, respectera les valeurs et les orientations citées préalablement. Le projet est destiné à un public qui fréquente le centre d'accueil et de loisirs de Saint Victoret géré par l'IFAC.

Projet associatif est disponible en intégralité en annexe

2.2. Les objectifs pédagogiques, l'action et les outils

2.2.1. Objectif pédagogique: FAVORISER LA SOCIALISATION

• Objectif d'action 1 : Créer un climat affectif sécurisant

Outil 1 : mettre en place des groupes d'âges afin de s'adapter au mieux aux besoins de chacun

Outil 2 : privilégier les moments d'échanges et de complicités

Outil 3 : éviter de crier, mesurer son vocabulaire

Outil 4 : Nommer un animateur référent

• Objectif d'action 2 : Développer les relations avec les autres

Outil 1 : Connaître les prénoms de chacun grâce à des jeux de connaissance

Outil 2 : Mise en place de petits groupes afin de favoriser l'entraide et le dialogue

Outil 3 : Organiser des rencontres inter-centres

Outil 4 : Proposer des modes d'inscriptions aux activités favorisant la mixité sexuelle : tout d'abord en ne commençant pas toujours par les mêmes enfants mais aussi en variant les animateurs sur les activités physiques ou manuelles.

• Objectif d'action 3 : Favoriser le respect mutuel : lutter contre les violences physiques et psychologiques

Outil 1 : apprentissage et reconnaissance des différentes cultures : activités à thèmes, cuisine, danse, bricolage.

Outil 2: gestion des conflits par un tiers

Outil 3 : organisation de jeux pour apprendre à s'écouter les uns les autres : bâton de la paroles....

• Objectif d'action 4 : Faire respecter les règles de vie, les jeux et l'environnement

Outil 1 : définir avec les enfants les règles de vie en collectivités, faire des mises en scène

Outil 2 : mise en place de temps de rangement collectif afin de leur faire prendre conscience de l'importance de laisser un lieu propre

Outil 3 : sensibiliser les enfants aux gaspillages : repas, papier, électricité en les faisant participer au débarrassage, recyclage, dons de matériel de récupération....

2.2.2. Objectif pédagogique: FAVORISER L'EPANOUISSEMENT

• Objectif d'action 1 : Respecter le rythme de vie de chaque enfant

Outil 1 : être à l'écoute des besoins de l'enfants

Outil 2 : aménager des coins spécifiques : repose, lecture, peintures, jeux....

Outil 3 : laisser l'enfant libre de ne « rien faire » sous surveillance et vigilance

Objectif d'action 2 : Favoriser les capacités physiques, manuelles et intellectuelles autour des 5 sens

Outil 1 : faire prendre conscience à l'enfant de l'hygiène corporelle : organisation de rituels

Outil 2 : diversifier les activités, donner le choix

Outil 3 : susciter la curiosité dans la découverte du goût par exemple

Objectif d'action 3 : Faire découvrir l'environnement naturel et culturel

Outil 1: utiliser les divers espaces communaux

Outil 2 : utiliser les ressources de la commune (associations, commerces, artisans...) en montant des projets en partenariat avec les différents services : bibliothèque, tri sélectif, agents de propreté...

Outil 3 : organiser des visites dans le département : musées...

Objectifs d'action 4 : Favoriser le lien entre les différents groupes d'âge

Outil 1 : réaliser des activités communes

Outil 2 : organiser des temps d'adaptation pour faciliter les passages d'un groupe à l'autre

Outil 3 : organiser des jeux ou des expositions en invitant les autres tranches d'âges afin de favoriser les échanges

2.2.3. Objectif pédagogique : FAVORISER L'AUTONOMIE

• Objectif d'action 1 : Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure

Outil 1 : accueillir individuellement les enfants et les familles

Outil 2 : présenter les lieux de vie

Outil 3 : aménager des coins spécifiques adaptés à l'âge des enfants, en veillant à leur sécurité physique

Objectif d'action 2 : Amener l'enfant à se prendre en charge et à prendre ses responsabilités

Outil 1 : mettre à disposition des jeux en libre accès

Outil 2 : participer au rangement et au nettoyage de l'activités et aménager les portes manteaux afin de les sensibiliser au respect de leurs affaires

Outil 3 : donner la possibilité de se servir seul durant le repas pour intégrer la notion de partage

Objectif d'action 3 : Favoriser la prise de décision et la liberté de choix

Outil 1 : encourager la mise en place de projet individuels : mise en place de temps de paroles

Outil 2 : faire participer les enfants sur le choix des thèmes et des plannings d'activités

2.2.4. Objectif pédagogique : ACCUEILLIR ET ENCOURAGER LES EMOTIONS DE L'ENFANT

Objectif d'action 1 : amener l'enfant à reconnaitre ses émotions

Outil 1 : mise en place de rituel d'accueil : l'humeur du matin : comment je me sens ?

Outil 2 : à travers la mise à disposition de livre et d'imagier sur les émotions

Outil 3 : mises en place d'activités expressives : comme la danse le théâtre le mimes....

Objectif d'action 2 : encourager l'enfant à verbaliser ses émotions

Outil 1 : utilisation du langage des signes

Outil 2 : utilisation d'un vocabulaire varié

Outil 3 : création de la boite à humeur sur divers moments de la journée

• Objectif d'action 3 : apprendre à l'enfant à maîtriser ses émotions

Outil 1 : mise en place d'atelier de « relaxation » et de respiration

Outil 2 : création de lieu dédié à l'expression libre : décharge émotionnelle Outil 3 : mise en place d'atelier de sophrologie avec un intervenant spécialisé

3. Les modalités

3.1. Les modalités d'inscription

3.1.1. L'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs 3-13 ans fonctionne de 8h00 à 18h00.

Les enfants sont accueillis de 8h00 à 9h00 et le départ s'échelonne de 17h00 à 18h00.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

<u>Uniquement pour raison médicale, les enfants pourront être accueillis ou sortir du centre en dehors des horaires.</u>

Les demandes de renseignements et les inscriptions se font auprès du responsable de l'Accueil de loisirs, aux périodes et heures d'ouverture de la structure ainsi que durant lespermanences au sein du centre de loisirs.

Les inscriptions sont prises à l'avance par période de fonctionnement. Tout au long de l'année, par période de fonctionnement, l'Ifac tiendra à la disposition des familles des formulaires d'inscriptions qu'il conviendra de remettre au moins au délai indiqué sur les fiches complémentaires.

Chaque année, les familles doivent remplir un dossier administratif et sanitaire. Ce dossier est à nous remettre avant le 1^{er} jour de fréquentation de l'enfant. Ce dossier est obligatoire et doit être complet. Aucun enfant ne sera accepté si les conditions énumérées dans cet article ne sont pas remplies.

L'enfant ne peut quitter l'accueil qu'accompagné par l'un de ses parents (ou personne bénéficiant de l'autorité parentale), ou par une tierce personne dûment autorisée par eux sur le dossier d'inscription ou sur procuration écrite remise par eux au responsable de l'accueil de loisirs.

Le paiement se fait avant le premier jour de fréquentation. Il est possible de régler par chèque bancaire, ticket CESU, E-cesu, chèque vacances, carte bancaire via la plate forme ou espèce comme remise d'un reçu.

Après dépôt du dossier d'inscription, un accès sur le portail famille IFAC vous sera créé. Ce dernier vous permettra d'inscrire en ligne vos enfants sur les jours souhaités ainsi que le paiement de vos factures.

	Mercredi & Vacances journée			
Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	
Entre 0 et 299	8.20€	6.20€	4.20€	
Entre 300 et 599	10.30€	8.30€	6.30€	
Egal ou supérieur à 600	11.30€	9.30€	7.30€	

Le tarif est calculé en fonction du quotient familial.

La CAF des Bouches du Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs pour vos enfants Pour bénéficier de ces tarifs, fournir obligatoirement

- Votre numéro d'Allocataire CAF13
- Une photocopie de l'avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'année précédente Sans ces documents le tarif le plus haut sera appliqué

3.1.2 Le portail famille

Lors de votre 1^{ère} inscription les familles nous vous créons un compte sur le portail famille IFAC : https://portailfamilles-paca.ifac.asso.fr. Les codes d'accès vous sont transmis par mail.

Vous pouvez alors gérer vos inscriptions en ligne. Les ajouts et les annulations peuvent se faire d'une semaine sur l'autre jusqu'au jeudi 12h. Passé ce délai les demandes sont font exclusivement par mail.

Le portail famille vous sert également à télécharger et régler vos factures.

3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap

Si nous étions amenés à accueillir des enfants porteurs de handicap ou ayant une allergie, nos principaux objectifs seraient l'intégration au sein du collectif, l'accompagnement dans l'épanouissement personnel et l'apprentissage de l'autonomie. Un animateur sera mis à disposition de cet enfant afin de facilité au mieux son intégration et sa participation aux activités. Cela afin de ne jamais le mettre dans une position d'échec.

Pour cela:

- une rencontre individuelle avec les parents sera organisée afin d'adapter l'accueil aux besoins des enfants
- le directeur de l'accueil de loisirs sera convié à la réunion de mise en place du protocole organisé avec le médecin
- le cas échéant une trousse d'urgence devra être remis au directeur dès le 1er jour de fréquentation de l'enfant
- un panier repas sera mis en place si nécessaire
- un animateur référent sera désigné afin d'instaurer un climat de confiance

L'engagement d'un Service Civique Volontaire ayant pour projet l'accompagnement et l'intégration des enfants porteur de handicap permettra un accompagnement individuel plus approprié.

Les enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être accueillis. Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** précisant le rythme et les conditions de fréquentation peut être mis en place entre la famille, les personnes référents en matière de santé et la direction de l'accueil de loisirs, afin que l'encadrement soit approprié. Pour cela, la famille doit prendre un rendez-vous **avec la direction de l'accueil de loisirs au moins 15 jours avant le premier jour des inscriptions.** (Coordonnées : 06 77 38 27 96)

Un PAI prévoyant les modalités de prise de repas, de prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, de conduite à tenir en cas d'urgence peut également être proposé pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires.

Ouverte à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Notre volonté de mixité des publics doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales doit avoir accès à nos acticités.

L'accueil de ces enfants, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- ightarrow Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

3.2.1. L'accueil

La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → Répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.

La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers...

3.2.2. Sensibilisation de l'équipe.

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation. Elle sera également renseigné sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition une fiche renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

3.2.3. Les informations médicales

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.

Le Directeur du centre sera le référent. En son absence, une personnes désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- ightarrow De la bonne diffusion des informations à l'équipe d'animation
- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'équipe ait toujours le traitement avec elle pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme...)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas ou les parents le laisse en permanence sur la structure

Les informations médicales et les trousses de PAI et de traitements éventuels sont affichées et rangées dans le placard à côté de la pharmacie dans l'atelier de l'accueil de Loisirs. Les numéros d'urgence sont affichés sur le panneau d'information.

Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.

3.2.4. Les conditions d'accueil

1. Les objectifs

- → Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
- → Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
- → Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,

- → Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
- → Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
- → Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. Les moyens

- → L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
- → Désignation de personnel référent,
- → Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
- → Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
- → Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
- → Formation du personnel.

3. Organisation

Pour chaque enfant présent au cours de l'année, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajouté au projet pédagogique précisant le l'handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique...), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

3.3. Modalités d'expression des parents

Il est mis en place un baromètre de satisfaction des familles à la fin de chaque période de vacances scolaires mais également une fois par trimestre pour les mercredis et l'accueil périscolaire.

L'organisation d'événements comme des journées portes ouvertes, des spectacles de fin de périodes, des expositions d'activités sont aussi des moments d'échanges ou les familles peuvent exprimer leurs besoins et leurs attentes.

Le directeur est également disponible durant ses heures de permanence mais également lors des temps d'accueil. Un bureau est mis à sa disposition pour respecter une zone de confidentialité.

Une démarche Qualité méthodique pour des engagements mesurables.

Depuis 2010, l'Ifac propose à l'ensemble de ses structures d'accueil de loisirs un outil de management qui leur permet d'évaluer la qualité de leurs prestations et de se fixer des objectifs réalistes pour améliorer la qualité de leur services.

La démarche Qualité permet à chaque directeur de site d'interroger et d'améliorer son fonctionnement sur le plan de l'accueil du public, sur la gestion des ressources humaines, sur la programmation d'activités et sur le projet pédagogique.

La certification nationale Afnor permet d'apporter une reconnaissance officielle du travail effectué par les équipes de terrain

Ť	Sécurité La sécurité des enfants est assurée sur les activités et sur l'accueil de loisirs.	
(E)	Accueil L'accueil des enfants et des familles est facilité et convinal.	
ø	Activités Les activités sont plaisantes, variées et éducatives.	
M	Vie locale Les activités s'appuient sur des par- tenaires, des équipements et/ou des événements locaux.	
ŧ	Locaux Les bâtiments et leurs aménagements sont adaptés aux activités, à la vie quoti- dienne et l'on s'y repère facilement.	
Ж	Encadrement L'équipe d'animation est compétente, attentive et dynamique.	
	Famille Les familles sont sollicitées pour participer à la vie de l'accueil de loisirs. Des Lemps forts leurs sont régulièrement proposés (événements, réunions,)	
i	Communication Les informations sur les programmes, les activités et les inscriptions sont claires et régulières.	
		loyennement salisi

3.4. Modalités d'expression des enfants

« La participation, c'est la possibilité que les enfants et les jeunes ont de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

La place des enfants dans la société a évolué depuis le XIXe siècle. Au fur et à mesure que les enfants ont été mieux pris en compte et reconnus dans la société, il est devenu de plus en plus évident qu'ils devaient aussi pouvoir être associés aux décisions qui les concernent. Aujourd'hui, les enfants occupent une place plus centrale dans la famille que dans le passé. Ils influencent les choix de leurs parents sur certains plans comme les achats ou la technologie.

beaucoup plus que leurs parents n'ont pu le faire avec les leurs. Les enfants et les jeunes maîtrisent les nouvelles technologies souvent mieux que certains adultes et sont parfois en situation de leur transmettre leurs connaissances.

La participation est non seulement un droit fondamental, mais elle favorise aussi un développement complet de la personnalité et des capacités de l'enfant. Les jeunes apprennent mieux lorsqu'ils peuvent faire de véritables choix et sont pleinement impliqués dans la gestion de leur vie quotidienne.

En participant, les jeunes prennent confiance, ils acquièrent des compétences et apprennent à protéger leurs droits

Ils sont actifs et acquièrent des connaissances par eux-mêmes au lieu d'attendre qu'elles viennent de l'extérieur. » Extrait du kit d'animation pour activités périscolaires et de loisirs / Droit à la participation / Réalisation UNICEF France et IFAC.

Le choix des activités

Comment trouver le point d'équilibre permettant des activités riches, construites et cohérentes, et une souplesse, une liberté d'initiatives des enfants ?

Nous appréhendons la participation des enfants à travers 3 approches :

- Des temps de complète liberté de se déplacer, de jouer, de se reposer
- Des modalités de choix de l'activité diversifiée
- Des modes de participations à la vie du centre.

Des aménagements et des temps de liberté

Les enfants seront libres de se déplacer dans le centre sur les temps en dehors des activités. Ils accèdent ainsi aux zones animées, et choisissent les activités qu'ils souhaitent faire seuls, avec leurs pairs ou avec leur animatrice/animateur en fonction des temps.

Nous adoptons plusieurs modalités de choix des activités :

<u>Marché des activités</u> pour présenter les activités à tous les enfants. Nous prenons soin de présenter les activités de manière

attractive, et incitons à une répartition homogène. C'est une incitation, pas une obligation. Nous ajusterons le nombre d'animateurs

en fonction du nombre d'enfants, de la complexité de l'activité (méthode, matériel...).

<u>Inscription sur des listes</u> quand les activités nécessitent un matériel spécifique, le respect de la réglementation ou une attention

toute particulière à la sécurité (ex. sortie en VTT d'un mercredi à l'autre). En cas de succès, nous ajouterons un nouvel animateur ou un nouveau temps d'activités pour les enfants n'ayant pu participer à la séance.

<u>Libre accès aux ateliers</u>: les enfants savent qu'il y a des animateurs placés en différents endroits, qui mènent des ateliers; ils ont la possibilité d'aller dans n'importe lequel de ces ateliers, sachant que certains ateliers seront peut-être saturés. C'est un mode de participation très prisé sur les temps de vacances, loin du formalisme attendu en temps scolaire (rassemblement, choix, répartition...).

Ce fonctionnement est toutefois présenté le matin pour que les enfants puissent pleinement participer. Des animateurs volants s'occupent de l'aiguillage des hésitants, de la sécurité des enfants hors ateliers et ouvrir de nouvelles activités le cas échéant.

Des actions de loisirs pour répondre aux objectifs du projet

L'activité est un moyen pour les enfants de s'approprier leurs espaces et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront, en priorité, leurs démarches pédagogiques par le "laisser-faire" et le "faire avec". Ils instaureront un climat de convivialité et de loisirs.

Les animateurs prendront en compte les particularités de chaque tranche d'âge et les spécificités des enfants pour la mise en place de leurs activités. Celles-ci seront organisées autour d'intentions pédagogiques précises et de thématiques variées (la culture, l'activité physique, la citoyenneté, l'entraide, le patrimoine, l'environnement...).

L'équipe d'animation s'adaptera à son public et offrira ainsi une déclinaison pédagogique appropriée. Par exemple, la thématique de l'environnement peut offrir un éventail d'activités extrêmement large (de l'identification des alentours, à la découverte de la nature ou de la ville en passant par des implications dans des actions de protection de l'environnement ou de prévention, la création d'un jardin pédagogique, la construction de composteurs ...).

Le projet local de jardins partagés peut être un formidable outil pour cette thématique.

Les activités devront être variées, adaptées, notamment en durée pour les plus petits, permettant ainsi le respect du rythme des enfants et de leurs envies ou de leurs besoins.

Elles seront entrecoupées par des moments de détente et/ou de calme à des moments précis de la journée.

La vie de la structure doit avoir son propre rythme ; elle doit permettre de ressentir le temps des vacances, des loisirs. L'équipe ne cherchera pas à faire de l'intensif ; elle proposera une alternance entre activités, réflexions, détentes, rêveries, temps collectifs et individuels ...

L'animateur se donnera les moyens de permettre à l'enfant qui n'est pas intéressé par les activités proposées, de faire autre chose. Il sera en écoute permanente et en éveil afin que les programmes proposés correspondent aux besoins des enfants et à leurs envies. Mais il doit aussi, par moments, savoir les étonner, les surprendre voire les bousculer dans leurs habitudes et dans leurs connaissances. C'est dans le dosage subtil de l'alternance de temps éducatifs, que l'animateur aide l'enfant à découvrir, à essayer, à s'exprimer ... en fait, à se construire.

Nos programmes alterneront des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles. Les activités seront proposées sous forme de jeux. Remettre le jeu au cœur de la dynamique éducative en centre de loisirs, c'est accompagner les apprentissages et les découvertes des enfants sur des méthodes pédagogiques actives et ludiques.

La tranche d'âge des moins de six ans

La particularité de cette tranche d'âge est le besoin de découverte, d'éveil et de sollicitation de ses propres envies.

Le jeu, la découverte, l'imaginaire pour découvrir, faire, toucher, seul et ensemble, sont des éléments à prendre en considération dans la programmation.

La proposition d'ateliers d'éveil, d'expression, de la découverte de son corps, de jeux leur permettant de collaborer et de créer des objets à rapporter à la maison sont des axes qui seront suggérés aux équipes. L'organisation de moments festifs tel un casino à thème, un jeu de l'oie, un homme en noir, un m'as-tu-vu avec mise en valeur dans un thème adapté... sera ritualisé au cours des différents moments de vacances.

La tranche d'âge des plus de six ans

La particularité de cette tranche d'âge est le besoin de sollicitations variées et d'animations collectives. Les aptitudes sociales et intellectuelles des enfants doivent nous amener à obtenir leur appréciation des moments d'activité et leur proposition et/ou centre d'intérêt pour les programmations à venir. Le jeu et les créations en groupe pour se confronter, se comparer, construire ensemble doivent être une

ligne conductrice dans la programmation.

Les propositions d'ateliers autour de l'image, de l'expression, de la découverte de son environnement, de la mise en œuvre d'un projet collectif, d'un spectacle à l'attention des parents sont des axes qui seront suggérés aux équipes. L'organisation de moments festifs tels un casino à thème, un radio crochet, une exposition, un grand jeu déguisé, un jeu de table à thème ... sera ritualisée au cours des différents moments de vacances.

Les principes fondamentaux des activités

Pour chaque atelier, une fiche d'activité est réalisée et validée par le directeur : Le déroulement de l'activité :

- Un encadrement général de l'activité, laisser faire les enfants et les aider en cas de besoin
- Présentation de la menée de l'activité aux enfants afin qu'ils puissent savoir ce qu'ils vont faire.
- Être dynamique dans l'attitude de la présentation et durant l'activité.
- Adapter les mots que l'on emploie à la tranche d'âge que l'on a en face de soi.

La fin de l'activité avec les enfants :

- Un bilan de l'activité doit être fait avec les enfants.
- L'animateur doit s'aider de ce bilan pour évaluer son activité
- Valorisation du travail au travers d'une exposition ou de la remise aux parents le soir de l'activité.
- Bilan avec le directeur/ adjoint et l'animateur sur le déroulement et la menée de l'activité.
- Le goûter aura pu avoir lieu au cours de l'activité.
- Le rangement se fait avec les enfants

Les animateurs transmettent aux familles les informations relatives à la journée et à leurs enfants, se tiennent à disposition pour toutes remarques et demandes.

Des relations bienveillantes et bienfaisantes avec les publics

Les enfants

La bientraitance marque nos intentions et nos actes professionnels ; elle vise à promouvoir le bien-être de chacun dans l'environnement immédiat. Cette notion doit guider la mise en place des conditions d'accueil, de sécurité, d'activités, d'échanges et de rencontres pour répondre au mieux aux besoins de chacun. Les règles de vie en collectivité sont présentes pour permettre à chacun de vivre et cohabiter en bonne intelligence. Elles posent des limites aux comportements des enfants et doivent être structurantes pour son développement.

En tout lieu et sur tout site, nous devons présenter au public une image de l'animateur basée sur la clarté, l'exigence, l'équilibre, la justice, la cohérence personnelle, la détermination, l'ouverture, la disponibilité et l'écoute. Cette relation sera caractérisée par la réciprocité, l'interdépendance, une communication claire, le respect mutuel, la prise en compte de l'autre, le dialogue, la confiance, la reconnaissance, l'écoute encore.

L'animateur, et plus généralement l'adulte référent, a une valeur d'exemple au travers de son comportement, de ses postures, de ses modes d'intervention et par la qualité de sa présence. Il est le premier garant du respect des règles de vie collective et de l'harmonie des relations dans les groupes. Il est au service du bon fonctionnement du groupe et de l'épanouissement de chaque individu. Il est le premier ambassadeur de nos volontés éducatives et de notre projet éducatif.

Les familles

Les parents doivent être au cœur du projet afin de construire de la continuité éducative.

Chaque équipe leur réservera le meilleur accueil pour les informer, répondre à leurs questions, les alerter, les solliciter, les associer...

Certains animateurs expriment un sentiment d'incompétence ou de crainte pour communiquer avec des parents. Ils se sentent démunis pour gérer des situations délicates lorsqu'il s'agit, par exemple, de discuter du comportement d'un enfant ou de gérer des parents en désarroi et parfois agressifs. C'est le travail du directeur du centre et de l'institution IFAC de former et d'accompagner les équipes pour faciliter la permanence de ce lien et de gérer les situations parfois difficiles.

Les parents doivent être informés de ce que font leurs enfants dans les accueils de loisirs. Pour cela, audelà de la communication quotidienne, nous mettrons en place des outils de communication efficaces De plus, nous afficherons un trombinoscope des équipes d'animations avec noms et fonctions devant les structures à l'intention des familles.

3.5. Modalités d'évaluation de l'accueil

Notre projet pédagogique sera évalué en plusieurs temps :

- <u>Evaluation prescriptive</u>: avec l'ensemble de l'équipe d'animation au démarrage du projet, pour faire un bilan du savoir des enfants avant la mise en place du projet. Les remarques des enfants seront utilisées lors de ce premier temps d'évaluation.
- 2. <u>Evaluations mensuelles</u>: elles seront mises en place sous forme de jeux afin d'évaluer l'implication des enfants dans le projet mais aussi sa réussite. Ces évaluations auront aussi pour but de réguler l'application du projet.
- 3. <u>Evaluation finale</u>: avec l'ensemble de l'équipe d'animation mais aussi la participation des parents.

<u>Pour les enfants</u>: par le biais de grands jeux et diverses activités nous pourrons établir une corrélation entre les résultats de l'évaluation prescriptive et ceux de l'évaluation finale

<u>Pour les parents</u>: grâce au baromètre de satisfaction des familles nous pourrons établir l'impact du projet à l'extérieur de la structure

Ces évaluations reprendront l'ensemble des objectifs du projet pédagogique. Nous tâcherons à ce moment-là de voir ce qu'il est advenu de notre projet et nous nous projetterons alors dans l'avenir pour améliorer les projets futurs

<u>Pour les animateurs</u> : des réunions de régulations ont lieu chaque semaine durant les vacances scolaires. Il en est de même pour les périodes hors vacances scolaires avec une réunion par période.

Des entretiens individuels sont aussi effectués afin d'évaluer leurs capacités à répondre aux besoins de l'accueil, des familles et des enfants.

Des outils sont à leurs dispositions afin de proposer des activités en rapport avec les caractéristiques physiques et physiologiques de chaque tranche d'âge.

Grâce aux fiches d'activités, les animateurs apprennent à poser des objectifs sur chaque activités afin de répondre au projet pédagogique

4. Le projet de fonctionnement

4.1. Les tableaux d'organisation de la journée type

4.1.1. L'ACM Vacances:

nstallation de petits pôles de jeux
tre souriant et rassurant
nformer sur la journée à venir
Garantir le calme pendant les jeux/ Prendre des initiatives
réparation des activités
résentation des animateurs
Discussion sur les règles de vie
résentation et inscription aux activités
etits jeux collectifs / Petits chants ou autres
assage aux toilettes / lavage de mains
aire l'activités avec l'enfants /Travailler l'imaginaire
Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre
langer le matériel et la salle avec les enfants
Garantir le calme pendant le repas
Montrer l'exemple en goutant / Manger au milieu des enfants
Gestion du volume sonore et du comportement général
Noment d'échange et de discussion avec les enfants
assage aux toilettes, lavage de mains
Aise en place d'activité de relaxation
ecture d'histoire
Noment d'échange avec les plus grand
Rassurer
aider à l'endormissement
enir à jour le listing sur les temps de sieste
ntégrer les enfants aux activités au fur et à mesure de leur réveil
assage aux toilettes avant après
Garantir la sécurité des enfants
tre à l'écoute de leurs envies
aire l'activités avec l'enfants / Travailler sur l'imaginaire
Garantir la sécurité / Instaurer des règles et un cadre
langer le matériel et la salle avec les enfants
Garantir la sécurité des enfants
tre à l'écoute de leurs envies
assage aux toilettes, lavage de mains
Retour sur la journée
sâton de la parole
emps d'échange

Accueil avec le sourire, toujours avoir un mot sur la journée des enfants
Vérification des identités
Garantir le calme pendant les jeux
Rangement des salles

4.1.2. Les temps forts

Des relations bienveillantes et bienfaisantes.

La bientraitance marque nos intentions et nos actes professionnels ; elle vise à promouvoir le bien-être de chacun. Cette notion doit guider la mise en place des conditions d'accueil, de sécurité, d'activités, d'échanges et de rencontres pour répondre au mieux aux besoins de chacun et dans une volonté d'échanges avec les autres acteurs du territoire. Les règles de vie en collectivité sont présentes pour permettre à chacun de vivre en cohabiter en bonne intelligence. Elles posent des limites aux comportements des enfants doivent être structurantes pour développement. et son En tout lieu et sur tout site (y compris en sortie), la posture de l'animatrice/de l'animateur doit être basée sur la clarté, l'exigence, l'équilibre, la justice, la cohérence personnelle, la détermination, l'ouverture, la disponibilité et l'écoute. L'adulte référent a une valeur d'exemple ; il est le premier garant du respect des règles de vie collective et de l'harmonie des relations dans les groupes. Il est au service des enfants, du projet, bon fonctionnement du groupe et de l'épanouissement de chaque

Le jeu, en fil rouge

Le jeu est un outil privilégié pour accompagner chacun dans ses apprentissages et ses découvertes au travers d'activités libres ou dans des ateliers structurés. En jouant, l'enfant va progressivement se rendre acteur de ce qu'il entreprend. Il élabore, il apprend, il construit, il comprend, il essaie, il se trompe, il recommence. Il se façonne en jouant. Les activités doivent être suffisamment variées pour permettre à chaque enfant d'y faire ses expériences, de découvrir de nouveaux possibles et d'apprendre.

La vie sociale, essentielle pour vivre ensemble

La vie en communauté s'enracine dans l'histoire de l'humanité. L'éveil à la socialisation est un acte éducatif qui part du sentiment de sécurité physique et psychique pour pouvoir s'ouvrir progressivement aux autres. Il est essentiel de ritualiser la vie collective, avec des temps repère, des temps festifs, des rites et des usages.

La socialisation pose les bases de la citoyenneté, de l'entraide, du partage et de la fraternité

L'accueil des enfants

Moment important pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur « l'ambiance » de la journée qui les attend.

L'aménagement de l'espace, la disponibilité de ou des animateurs présents, sont la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée.

Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenue et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité pour progressivement faire « entrer » le ou les enfants dans le rythme de la journée.

Matin

Le directeur accueille les enfants, complète les fiches de présence et informe les parents sur la journée à venir, inscrit éventuellement sur un cahier de liaison les informations données par les parents concernant le ou les enfants déposés.

<u>Soir</u>

L'accueil se fera à la grille ou à la porte d'entrée des salles par un animateur et le Directeur qui fera la fermeture du centre. Celui-ci sera équipé :

- Du dossier contenant toutes les autorisations de sortie et devra vérifier avec qui part chaque enfant
- Du listing de présence sur lequel il indiquera le nom de la personne avec laquelle est partie l'enfant.
- Du cahier de liaison pour répondre aux questions éventuelles des parents posées.

La présence du Directeur permettra de favoriser l'échange avec les familles sur le déroulement de la journée, ainsi que les suivantes, et éventuellement de régler les formalités administratives si besoin.

La prise en compte du rythme et des besoins de repos des enfants

La sieste

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps « sieste/repos », dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

Le Temps libre

Pendant et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

Les repas

L'ACM bénéficie d'un service de cantine. Les repas sont livrés en liaison froide par la société Terres de Cuisine.

Le pain est livré par la boulangerie de la commune « les 3G ».

Les locaux utilisés sont ceux du restaurant scolaire. Une personne est présente pour faire réchauffer et gérer l'entretien des locaux après les repas.

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée, en laissant la possibilité à cet enfant de se nourrir plus tard (gâteaux, desserts et fruits mis à disposition des enfants par l'équipe). Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.

Les activités

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles ne sont que des supports pour atteindre les objectifs fixés et doivent être pourvues de « sens »

Le but de l'animation est « de donner vie à... »

Pour cela l'équipe doit avoir une approche ludique et l'activité de loisirs. C'est un support pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.

Aussi, chaque animateur doit réfléchir et préparer son activité d'une façon pédagogique et matérielle.

En coordination avec les animateurs, la responsable de l'ACM propose un choix de thèmes qui favorisera l'imaginaire et la créativité dans les propositions d'activités, de grands jeux et de spectacles.

Les animations seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités : activités manuelles, sportives, expressives, culturelles.

Une bonne préparation d'activités et le « sens » que l'on y met, permettent d'avoir une certaine souplesse et de pouvoir improviser pour aménager une autre activité en fonction du temps et de la réceptivité des enfants. Une capacité d'adaptation est essentielle.

Pour une meilleure prise en charge du groupe, un meilleur accompagnement des enfants et une meilleure référence parents/enfants nous mettons en place des binômes d'animateurs ayant le même groupe d'enfants toute la journée.

Le retour aux familles est alors plus facile, les groupes sont plus petits et l'enfants s'intègre plus facilement. L'animateur peut également être beaucoup plus attentifs aux enfants en retrait.

5. Projet d'animation mercredis et vacances

Les sorties restent des moments difficiles chez les maternelles surtout en début d'année, nous privilégions donc les intervenants sur cette tranche d'âge contrairement aux élémentaires qui vont être en forte demande de sorties. En effet l'accueil de loisirs de déroulant dans l'enceinte de l'école les plus grand recherchent la coupure. Les plus petits recherchent plus la cadre connu et sécurisant.

La recherche d'intervenants et les choix de sorties qu'ils soient manuels sportifs ou expressif se fera de manière à répondre aux objectifs suivants :

- → Eveiller la curiosité des publics grâce à la pratique d'activités innovantes
- → Sensibiliser les publics à leur environnement
- → Développer l'imaginaire des publics
- → Favoriser leur autonomie
- → Développer la conscience et le respect de l'autre

Nous développerons également en parallèle cette année un projet « sport-santé » ayant pour objectif :

- → Retrouver le plaisir de l'effort
- → Sensibiliser les enfants au bien-manger
- → Permettre à l'enfant de développer son estime de lui-même

Développement d'un projet « inter-générationnel » en partenariat avec le service animation des maisons de retraite alentour.

Les objectifs principaux du projet sont :

Pour les résidents :

- Améliorer la qualité de vie et briser l'isolement
- Développer un sentiment d'appartenance et d'utilité,

Pour les enfants :

- Réduire des stéréotypes négatifs concernant les aînés
- Acquisition de connaissances

Pour les deux publics :

- Permettre la rencontre intergénérationnelle
- Permettre aux résidents et aux enfants d'être acteurs de la journée à travers la relation d'aide commune.

Une adaptation continue de notre programmation

Nos programmes alternent des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles. Les activités seront proposées sous forme de jeux.

Remettre le jeu au cœur de la dynamique éducative en centre de loisirs, c'est accompagner les apprentissages et les découvertes des enfants sur des méthodes pédagogiques actives et ludiques. La composition des programmes répond aux éléments suivants :

- X Varier à chaque moment de la journée les activités proposées afin qu'un enfant puisse choisir entre une sollicitation physique, manuelle ou d'expression.
- * Proposer une fois par cycle pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires.

- *Choisir un thème par période de vacances va permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, des activités et des animations.
- * Mettre en avant les compétences personnelles de chaque animateur au service du public enfant en les matérialisant avec des projets d'activités.
- **Proposer des moments "festifs" réguliers auxquels sont conviés les parents, à chaque fin de vacances par exemple, ou dans l'année autour d'évènements particuliers.

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant toutes les deux semaines de vacances. Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Une adaptation initiale

d'animation présentés ici seront adaptés enfants, leur programmes aux leurs capacités et à leurs besoins. Ils seront sélectionnés en fonction de leur pertinence au regard du projet de la ville. Lors de la phase de préparation de l'année scolaire, l'équipe d'animation planifiera et préparera déploiement des programmes fonction Des particularités du centre : jardin, salle polyvalente, disponibilité de locaux municipaux... · Des particularités des publics : répartition des enfants en fonction de leur âge, les relations au sein du groupe ou la fatigue dans l'année (ex. difficultés de concentration, problématiques relationnelles ...) qui vont ainsi déterminer les priorités de la programmation (ex. calmer les tensions en début d'année scolaire ou créer une vie de groupe plus sereine), travailler la démarche pédagogique activités moins de participants sur des (ex. un Le travail avec la communauté éducative est une priorité absolue sur les accueils de loisirs, le mercredi mais aussi pour les vacances. Il est essentiel d'entamer la communication avec les différents acteurs dès le départ, avant même le premier jour de centre. Nous travaillerons à entretenir de bonnes relations avec les parents pour bénéficier de leur participation possible dans la vie du centre et dans la mise en place de la continuité éducative nécessaire aux enfants.

Une adaptation continue

L'accompagnement des équipes permettra d'adapter les programmes éducatifs au plus près des caractéristiques des enfants des accueils concernés aux contraintes et ressources des structures.

- La formation de l'équipe à la mise en place d'une programmation ludique et éducative présentée plus loin. À l'exception des programmes nécessitant une grande technicité, il s'agit de travailler avec les équipes sur la démarche pédagogique. Cette formation permet aux équipes d'animation d'adapter les activités aux enfants (capacités & besoins physiques, intellectuels et socioaffectifs), au site, à la météo, à la période de l'année (ex. fatigue à l'approche des vacances).
- Un management in situ sous la responsabilité de la direction de l'accueil de loisirs, qui veillera à affiner l'adaptation technique et pédagogique des activités lors de temps de préparation d'équipe voire au début de l'activité même (ex. la salle prévue n'est plus disponible). Elle accompagnera également les animateurs nouvellement arrivés dans l'équipe afin de leur présenter ses particularités, les locaux, ses interlocuteurs...
- Une amélioration continue dans le cadre de la supervision pédagogique du marché. Le responsable en charge de la qualité des programmes travaillera avec l'équipe de direction à la bonne mise en œuvre des programmes. Ils suivront le processus suivant : évaluation de l'exécution et l'impact des programmes, élaboration des pistes d'amélioration, mise en œuvre des ajustements, nouvelle évaluation. Ce travail entre pairs permettra par ailleurs de transférer les bonnes pratiques, de trouver plus facilement les solutions aux contraintes des structures

6. ANNEXE



institut de formation d'animateurs de collectivités

Notre Projet Associatif

But de l'ifac

L'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions. L'IFAC, espace d'échanges et de partenariat entre les élus locaux et les professionnels de l'animation et de l'action territoriale, a vocation à élaborer, à développer et à adapter des réponses aux demandes des collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics. Fidèle à l'esprit du service au public, l'IFAC s'appuie sur son expérience de l'animation, de l'insertion et de l'action sociale ainsi que sur sa connaissance des collectivités, pour proposer des solutions réalistes conformes aux spécificités et aux contraintes locales, dans le respect des valeurs d'ouverture et de pluralité.

Son but est d'aider les professionnels et les élus à définir des objectifs cohérents et de les traduire en projets et actes concrets dans une dynamique qui vise à prendre en compte la demande et satisfaire les besoins des habitants en favorisant l'esprit d'initiative tout en respectant les légitimités et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.

Axes d'interventions

Formation

Former les intervenants de l'action sociale, de l'éducation, de la politique de la ville, du développement territorial, de la culture et des loisirs, au service des collectivités locales et des associations.

Former et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Conseil

Assister les collectivités et les associations par des démarches de réflexion, d'aide à la décision pour l'évaluation et/ou la mise en place de projets et d'actions.

Informer les adhérents, les partenaires et les professionnels sur l'actualité du champ d'action de l'IFAC pour alimenter leur réflexion.

Missions

Réaliser des actions et des missions à la demande soit d'associations soit des collectivités territoriales notamment en matière de gestion des services au public (Gestion de structures socio-éducatives, d'accueil pour les jeunes, de centres de loisirs, mise en place et suivi de professionnels en mission, actions de prévention, actions éducatives dans les écoles, les collèges et les lycées) etc...

L'IFAC affirme fortement que l'interaction et la simultanéité de ces 3 axes indissociables et interdépendants font la cohérence de ses actions en même temps qu'ils garantissent ses résultats.

L'IFAC est agréé Jeunesse et Education Populaire.

L'IFAC est reconnu association éducative complémentaire à l'enseignement public.

L'IFAC est reconnu organisme de formation OPQF.

> L'éthique de l'ifac

Qu'il s'agisse de politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mise en place ou de gestion d'équipements, l'IFAC propose des solutions réalistes

adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent avec les partenaires institutionnels et associatifs des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'Ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

L'IFAC, s'inscrivant dans des conventionnements variés (État, Région, Département, ou Collectivités territoriales, Caisses d'allocations familiales) renforce des liens entre les usagers et la collectivité.

Ses services répondent à une quintuple exigence,

L'efficacité: les objectifs préalablement fixés doivent être atteints:

La qualité : les besoins des utilisateurs doivent être satisfaits ;

La créativité : des solutions innovantes permettent de ne pas s'enfermer des schémas habituels ;

L'économie : une gestion rigoureuse permet d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie ;

Le respect des compétences et des prérogatives des élus locaux et associatifs et des professionnels.

Les valeurs éducatives de l'ifac

L'apprentissage de la citoyenneté, comme la responsabilisation de l'individu et le respect des valeurs républicaines est au cœur des valeurs éducatives de L'IFAC.

L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social

Au fil des années, la notion de citoyenneté s'est complexifiée; originellement valeur politique, elle est aujourd'hui facteur de lien social, faisant de la participation à la vie locale une de ses formes essentielle.

La citoyenneté nécessite l'autonomie des personnes, des rapports sociaux de qualité fondés sur la compréhension et le respect mutuels ainsi que des cadres institutionnels clairs et structurants.

L'individu a besoin d'être reconnu pour s'intégrer dans son environnement: cette reconnaissance passe par sa participation active à sa propre valorisation en vue de sa réussite. L'acquisition de valeurs, comme le respect des personnes et des biens, l'écoute des autres et la tolérance. L'appréciation des différences comme une source possible d'enrichissement mutuel, l'esprit d'entraide et l'idée de partage, prendra alors un sens.

La citoyenneté se joue autant dans le civisme (les relations entre les individus et les institutions) et la civilité (les relations interpersonnelles) que dans le respect de ses droits et de ses obligations.

Être citoyen, c'est se sentir en capacité d'agir. Il convient dés lors de développer chez l'enfant, le jeune et l'adulte, la capacité à faire des choix et de les concrétiser, afin de devenir un acteur responsable.

En inscrivant la citoyenneté comme un des objectifs, les actions conduites par l'IFAC s'inscrivent dans le champ de la prévention. Le travail éducatif de prévention est donc un des éléments importants d'une politique d'animation tant rurale qu'urbaine.

➤ La responsabilisation de l'individu

L'Ifac privilégie les actions collectives qui permettent la responsabilisation effective des participants dans l'organisation et le déroulement de celles-ci pour :

Permettre à chacun de se découvrir, de participer à la vie du groupe et de la société, en proposant des améliorations, un mieux-vivre et un accroissement permanent de la qualité de la vie,

Favoriser l'adhésion à des objectifs librement élaborés d'après les besoins et les aspirations des individus,

Vivre en relation avec d'autres personnes, dans l'acceptation et le respect de chacun, de ses valeurs et de ses croyances,

Donner l'occasion à chacun d'exercer sa liberté et de se situer dans le cadre de référence qu'est la société française.

C'est pourquoi les cadres d'intervention sont toujours clairement définis pour permettre à l'individu d'évoluer en connaissance de cause. Les règles, inscrites dans la durée, imposent que la loi soit présente, écrite, parlée et clairement énoncée et unique pour tous.

Il faut pour cela:

Susciter l'émergence de projets chez les enfants, les jeunes, et les adultes,

Insister sur la nécessité de la cohérence territoriale et temporelle des actions

Respecter le cadre institutionnel dans lequel l'individu évolue,

Favoriser la participation à la vie locale.

Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible.

➤ La qualité des relations éducatives

L'IFAC veut instaurer, avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer. Les équipes de formation et d'animation, représentant le monde adulte, seront des référents et donneront une image positive par le respect des personnes, des lieux et des horaires, par

la qualité des relations (convivialité, langage et attitude corrects).

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation, de compréhension, de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation ou de formation.

> Les principes pédagogiques de l'ifac

La laïcité, une approche active de la citoyenneté

Des différences de toutes natures existent dans la société; c'est dans l'acceptation de celles-ci, et, pour que la diversité soit source d'enrichissement, de respect social et de tolérance, que les initiatives favorisant les rencontres seront promues.

L'IFAC par ses actions et ses pratiques forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.

Chaque acteur de l'Ifac

S'interdit donc d'utiliser ses interventions au sein de l'institut à des fins d'endoctrinement philosophique, idéologique, politique ou religieux, et se fait un devoir de respecter les convictions de chacun.

En veillant à affirmer la supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

En imposant à tous de transcender leurs singularités. Ce qui suppose la distinction de ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique

Contribue à la promotion des valeurs développées plus haut, à l'épanouissement des personnes dans la collectivité, au développement de leur libre-arbitre, à la capacité à comprendre et respecter les différences et à la construction d'un monde pacifique plus équitable.

Ce qui suppose que la notion de laïcité affirme le postulat de la primauté de l'Homme.

Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires disponibles

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Il appartient à la globalité de la personne : les temps de vie et les problématiques ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte de la réalité de chacun : niveau de vie, scolarité, vie professionnelle, dynamique familiale et sociale, cadre de vie, perspectives et motivations personnelles, projets...

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter et échanger, apprendre et s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de chacun pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution. L'IFAC agit dans le champ de « l'éducation non-formelle » en complément et en lien avec la famille et l'Ecole.

La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement humain, naturel, culturel et sportif, développera et renforcera l'esprit de citoyen actif et participatif, en permettant d'affirmer son identité et de se réaliser par l'effort, le partage et le libre-arbitre.

> Un projet éducatif fondamental

Dans le cadre de ses missions auprès des collectivités territoriales, l'IFAC réalise des activités éducatives qui doivent émaner d'un projet collectif dont l'élaboration commence par l'information, par la formation et sa négociation en référence aux principes éducatifs de la collectivité commanditaire.

Le Projet doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

L'apprentissage à l'autonomie, à la responsabilisation et à la socialisation

L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers de chacun : âge et développement physique, affectif et relationnel.

► Les Chartes de l'ifac

Dans chacun des domaines d'activités : Formation, Conseil et Missions, ainsi que pour les services transversaux (gestion, communication), des chartes précisent les règles déontologiques de l'FAC en assurant leur transcription concrète dans les actions. Les collaborateurs IFAC et les structures affiliées au groupe d'associations IFAC (délégations territoriales et associations), ainsi que chacun de leurs membres s'engagent à les respecter. L'association nationale IFAC assure un rôle de conseil, d'aide et de contrôle auprès de tous les participants de ce groupe d'associatif